



Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Montcalm
Municipalité de Saint-Jacques

AVIS PUBLIC

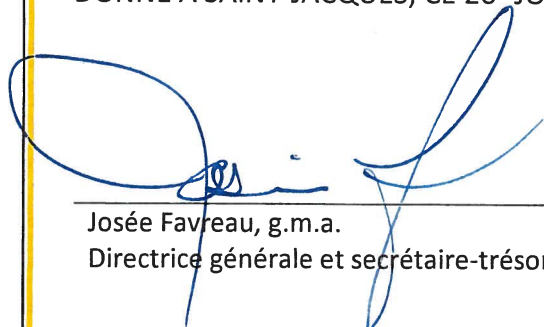
EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Selon l'article 2 du Règlement numéro 023-2018, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile ;

À cet effet, la résolution numéro 704-2018 a été adoptée le 12 décembre 2018 afin que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 soient tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques, située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Lundi 14 janvier 2019
- Lundi 4 février 2019
- Lundi 4 mars 2019
- Lundi 1^{er} avril 2019
- Lundi 6 mai 2019
- Lundi 3 juin 2019
- Lundi 8 juillet 2019 (lundi férié – Fête du Canada)
- Lundi 5 août 2019
- Lundi 9 septembre 2019 (lundi férié – fête du Travail)
- Lundi 7 octobre 2019
- Lundi 4 novembre 2019
- Lundi 2 décembre 2019
- Mercredi 11 décembre 2019 (séance spéciale du budget)

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 20^e JOUR DE DÉCEMBRE 2018.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Municipalité
de
Saint-Jacques*